

2026-10-05 - Renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaire – Période 2026-2030

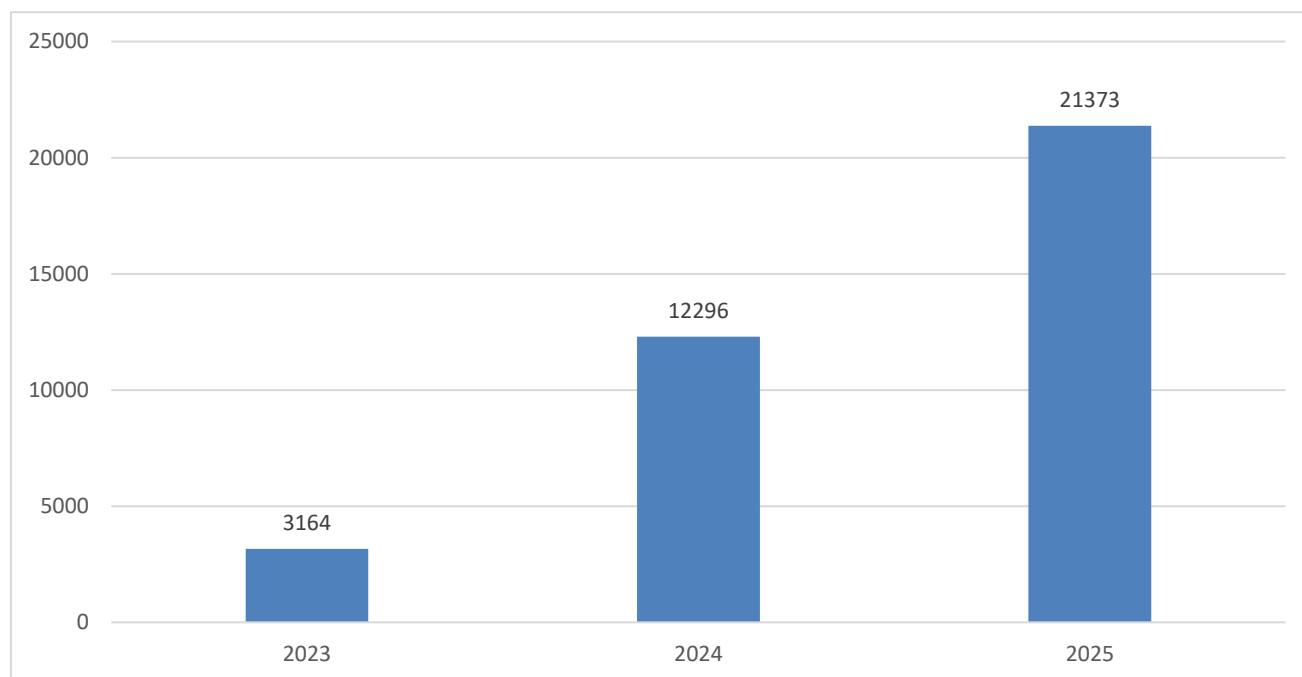
NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, la Commune de Séné organise un accueil de loisirs « périscolaire » sur le temps du mercredi destiné aux enfants scolarisés de plus de 6 ans sur son territoire.

Afin de soutenir cette offre de service, la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan accompagne financièrement la commune par le biais d'une Convention d'objectifs et de financement définissant les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement de la prestation de service.

Au titre de la précédente convention, la commune a perçu un montant total de **28 786,26 €** de financements CAF entre 2023 et 2025.

L'activité de l'ALSH périscolaire a connu une progression très significative sur cette période, avec la fréquentation suivante (en heures de présence) :



Cette évolution témoigne du développement de l'offre d'accueil proposée aux familles sinagotes et de la montée en charge du service. Entre septembre 2023 et septembre 2025, la Commune a progressivement intégrée les 6 -11 ans (d'abord les 8 – 11 ans puis les 6 – 7ans) prestation préalablement assurée par une association.

La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2025, la CAF du Morbihan propose son renouvellement pour la période **2026-2030**. Cette nouvelle convention permettra de poursuivre le partenariat engagé, de maintenir le bénéfice des prestations de service versées par la CAF et

d'accompagner la commune dans la mise en œuvre d'un accueil de qualité, accessible au plus grand nombre.

A compter du 1^{er} septembre, il est rappelé pour mémoire que l'accueil de loisirs périscolaire de la commune accueillera également les enfants de moins de 6 ans.

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 mars 2025 approuvant la convention d'objectifs et de financement ainsi que son avenant pour la période 2023-2025,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire du 21 septembre 2026,

Vu le projet de Convention d'objectifs et de financement proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour la période 2026-2030,

Considérant qu'il convient pour la Ville de Séné d'être en partenariat avec la CAF du Morbihan au regard des actions menées en direction des enfants et de leur famille,

Considérant que la convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Morbihan et la Commune de Séné est arrivée à échéance au 31 décembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement entre la Commune de Séné et la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire, pour la période 2026-2030,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la CAF du Morbihan ainsi que tous les documents qui s'y rapportent ;

DE DIRE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices concernés.